

DÉVELOPPEMENT DES SCIENCES EN FRANÇAIS EN ECO
DOCUMENT DE PRÉSENTATION
Appel ouvert du 27 février au 30 avril 2023

L'appel à manifestation d'intérêt « Développement des sciences en français en ECO » s'adresse aux **universités membres de l'AUF en Europe Centrale et Orientale** (cf. www.auf.org/les_membres/nos-membres/)¹ proposant des formations partiellement ou entièrement francophones et qui souhaitent améliorer la qualité de la formation linguistique en français à visée professionnelle des étudiants, en faisant appel à des lecteurs-stagiaires FLE.

1. OBJECTIFS

L'AUF vise à enrichir le dispositif régional de soutien au développement des sciences en français via un réseau d'*explorateurs pédagogiques* qui contribuent aux transformations académiques.

Les objectifs spécifiques de l'appel sont :

- Développer la maîtrise du français sur objectifs spécifiques dans des formations de français-langue moderne appliquée afin d'engager dans des démarches d'insertion professionnelle les étudiants des établissements membres de la région ;
- Actualiser des éléments méthodologiques pour la construction de parcours de formation par la consolidation des compétences des enseignants et adapter l'enseignement du FLE/FOS aux besoins des étudiants et aux exigences du marché ;
- Diversifier les méthodes d'apprentissage à travers des actions dans le cadre des activités culturelles, etc.

2. CANDIDATURE

L'appel vise le renforcement du dispositif d'enseignement/apprentissage du français de la région ECO par un soutien à la mise en place des **lecteurs et stagiaires de français langue étrangère**.

NB : La mise en place d'un lecteur de français implique l'ouverture d'un poste au sein de l'établissement et fait l'objet d'un contrat de travail entre l'établissement porteur et le lecteur.

a) Critères d'éligibilité :

L'établissement qui formule une manifestation d'intérêt dans le cadre du présent appel doit :

- être membre de l'AUF en Europe Centrale et Orientale et à jour de sa cotisation ;
- dispenser des formations entièrement ou partiellement francophones.

b) Conditions de candidature :

L'établissement porteur doit :

- justifier de l'intérêt de l'établissement et des retombées académiques explicites de la mise en place d'un dispositif de français à visée professionnelle tout en présentant la situation de l'enseignement du français au sein de l'établissement (par année d'études et par faculté, nombre d'étudiants concernés) ;
- présenter la lettre de mission pour le lecteur/stagiaire de français avec les principales activités qui lui seront confiées ;
- justifier de sa contribution pour la mise en place du dispositif de lecteur ou du stagiaire, le cofinancement de l'université, ainsi que les partenaires mobilisés et leurs contributions ;
- présenter l'accord motivé du plus haut responsable de l'établissement pour la mise en place du dispositif ;
- déposer le dossier complet en ligne sur formulaire.auf.org.

3. DURÉE

Le soutien accordé par l'Agence Universitaire de la Francophonie couvre une période de maximum **10 mois** de l'année académique 2023-2024. La subvention sera octroyée à partir de la rentrée **2023 – 2024**.

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures seront déposés en ligne sur la plateforme formulaire.auf.org avant le 30 avril 2023. Le processus de sélection se déroulera en trois étapes :

1. Vérification de la conformité administrative des dossiers et de leur recevabilité ;
2. Evaluation des dossiers² ;
3. Sélection des propositions à financer.

Dans le cadre de l'**appel à manifestation d'intérêt 2023 seront prioritaires :**

- **les projets déroulés en partenariat et bénéficiant des cofinancements** (établissement porteur, partenaires institutionnels, partenaires socio-économiques, etc.) ;

¹ Un appel spécifique sera lancé pour les établissements membres de la République de Moldova

5. SOUTIEN DE L'AUF

Le soutien de l'AUF comprend :

- une **allocation mensuelle forfaitaire** de maximum **570 EUR/mois** pour les stagiaires FLE et un cofinancement de maximum **250 EUR/mois** pour les lecteurs, versés dans la limite de la durée de la mission d'enseignement (nombre de mois) ;
- l'octroi d'une allocation ou d'une subvention dans le cadre du projet n'implique ni le recrutement, ni l'instauration d'une relation de travail entre l'AUF et le stagiaire/lecteur FLE qui en bénéficie ;
- un seul **titre de transport** émis par l'Agence Universitaire de la Francophonie et mis à la disposition du bénéficiaire (selon le cas), lui permettant de se déplacer entre son pays d'origine et le pays d'accueil ; le titre de transport n'est pas modifiable (le choix du moyen de transport appartient à l'AUF ; les excédents de bagage ne sont pas pris en charge) ;
- une **assurance maladie, accident et rapatriement** obligatoire dans le pays d'accueil, contractée par l'AUF (selon le cas).

Toutes les formalités (identification des candidats (lancement d'un appel à candidatures), soutien à l'obtention du visa, vaccinations, logement, etc.) sont à la charge de l'établissement porteur et/ou du bénéficiaire.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature dûment complété en ligne sur formulaires.auf.org ;
- la présentation de la situation de l'enseignement du français au sein de l'établissement (par année d'études et par faculté, nombre d'étudiants concernés) ;
- la lettre d'engagement de la part de la plus haute autorité de l'établissement en précisant le type et la valeur du cofinancement ;
- la lettre de mission pour le stagiaire/lecteur FLE recherché ;
- les cofinancements envisagés.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.

L'absence d'une pièce constitutive entraînera automatiquement l'irrecevabilité du dossier. Tout autre document considéré utile peut être ajouté au dossier.

7. CALENDRIER

27 février 2023 – lancement de l'appel

30 avril 2023 – clôture de l'appel

17 mai 2023 – publication des résultats

02 juin 2023 – signature des conventions

12 juin 2023 – 14 juillet 2023 – entretiens de sélection

Septembre-octobre 2023 – démarrage des projets